



SCBSM : Optimisation des ratios de valorisation Accélération de la politique de rachat d'actions

Paris, le 17 août 2017 – SCBSM, foncière cotée sur Euronext Paris, annonce avoir procédé, au cours des dernières semaines, à plusieurs rachats d'actions propres afin de renforcer son autocontrôle. Au 11 août 2017, la société contrôlait ainsi 8,47% de son capital contre 5,27% en octobre 2016.

L'acquisition de titres par la société contribue à accroître le bénéfice net par action et l'Actif Net Réévalué (ANR) par action, calculés sur la base du nombre d'actions en circulation, hors autocontrôle.

Les titres auto-détenus pourront notamment être annulés ou servir au remboursement des ORNANE¹ émises en mai dernier, contribuant ainsi à limiter la dilution potentielle.

SCBSM peut acquérir jusqu'à 10% de son capital en vertu du programme de rachat d'actions propres actuellement en œuvre, validé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 décembre 2010 et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2015.

A propos de SCBSM :

SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109- CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe, hors projets en développement et participations minoritaires, s'élève, au 31 décembre 2016, à plus de 320 M€ dont 50% environ à Paris QCA. SCBSM dispose du statut SIIC et fait partie des indices IEIF Foncières et IEIF Immobilier France. Plus d'informations sur www.scbsm.fr.

Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :
Jérôme Fabreguettes-Leib
01 53 67 36 78
scbsm@actus.fr

Journalistes :
Alexandra Prisa
01 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

¹ Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes

